

## SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHFORD ET TONNAY-CHARENTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le dix septembre à seize heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 30 août 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

#### **Etaient présents :**

<b>Membres titulaires du Comité syndical</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR	X	
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE	X	

<b>Membres suppléants du Comité syndical</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
Mme Dominique RABELLE		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC		X
M. Michel DOUBLET		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN		X
M. Loïc GIRARD		X
M. Lionel PACAUD	X	
M. Eric AUTHIAT	X	
M. Eloi PETORIN		X
M. Thierry LESAUVAGE		X
Mme Lydie DEMENE	X	

<b>Autres que Membres du Comité syndical</b> (Ils n'ont pas de voix délibératives)	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	9
Votes Pour :	9
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2021/14**

**OBJET : Délégations au Président**

Considérant l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions du Chapitre II, du Livre Ier dudit Code, dont fait partie l'article L2122-22,

Considérant que les articles précités permettent aux Présidents de syndicats mixtes ouverts, à recevoir délégations de leurs comités syndicaux,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

**DECIDE :**

1) De donner délégation à son Président pour :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 €,
- décider de la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat Mixte,
- accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges si les origines en sont connues,

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
  - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
  - autoriser, au nom du Syndicat Mixte, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,
  - solliciter des subventions auprès des différents partenaires (État, Région, ...) pouvant soutenir financièrement les projets du Syndicat Mixte et signer les conventions d'attribution de subventions y afférentes.
- 2) De donner délégation à son Président pour, lorsque les crédits sont inscrits au budget, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de fournitures, services et travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 200073690 -- 2021 <u>091</u> <u>0</u> -- <u>102114</u> ----- -- <u>DE</u>
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : <u>17/09/2021</u>
<b>Publié ou Notifié le : :</b> <u>17/09/2021</u>